

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1565/SG/CG portant nomination de l'agent comptable de l'Office d'approvisionnement des Magasins témoins.

n° 73-1565/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
24 octobre 1973

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1973

Date du numéro
10 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Fabresse Pierre, inspecteur principal des Postes et Télécommunications, nommé agent comptable de l'Office des Postes et Télécommunications du Territoire Français des Afars et des Issas à Compter du 1^{er} novembre 1973, est nommé, cumulativement avec ses fonctions et pour compter de la même date, agent comptable de l'Office d'approvisionnement des Magasins Témoins en remplacement de M. Ghesquiére Dierickx André, inspecteur principal des Postes et Télécommunications. Art. 2.— M. Fabressé sera tenu de verser le cautionnement de un million de Franes Djibouti fixé par les textes en vigueur. Art. 3.— La coupure de gestion entre M. Ghesauiere-Dierickx, comptable sortant, et M. Fabresse, comptable entrant, aura lieu le 31 octobre 1973 en présence du Trésorier payeur général du Territoire Français des Afars et des Issas.